

Chapitre 3. LA PLURALITÉ ET LE RESPECT DES OPINIONS

Apports pour une Mise en partage :

Culture de la sensibilité

Un **risque majeur** se caractérise par sa faible fréquence et son énorme gravité.

Les risques naturels sont aggravés par l'action des hommes, notamment en matière d'urbanisation.

Culture du droit et de la règle

Pour réduire les risques le **préfet** représente l'Etat au niveau du département et le **maire** au niveau de la commune.

Ils informent les habitants des risques auxquels ils sont exposés, prévoient les **mesures de protection** et organisent les secours.

Culture du jugement

La sécurité relève de la **responsabilité de l'Etat** : celui-ci dispose d'une force publique.

Il fait appel à la **sécurité civile** pour l'organisation des secours.

Il déclenche le plan Vigipirate.

Au nom de la sécurité, nos libertés peuvent être limitées.

Culture de l'engagement

Les collégiens peuvent agir en prenant connaissance des risques.

Ils peuvent devenir bénévoles de la Protection civile ou suivre la formation PSC1.